

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenue par visioconférence le 2 septembre 2021 à 13 h, la séance extraordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur; ledit conseil étant autorisé à siéger à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, pourvu que cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations entre les membres, suivant l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay  
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza  
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier  
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac  
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge  
M. Georges Décarie, maire de Nominuingue  
M. Michel Dion, maire de Kiamika  
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles  
M. André-Marcel Évêquo, maire de Mont-Saint-Michel  
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces  
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve  
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul  
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe  
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Sont absents :

Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain  
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf  
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale,  
Me Mélie Lauzon, adjointe à la direction générale aux activités  
administratives et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la  
direction générale, sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h 00. La directrice générale vérifie les présences.

\*\*\*\*\*

**CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE LA  
CONVOCATION**

La directrice générale et le conseil constatent que l'avis de

convocation a été notifié à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, tel que requis par l'article 156 du *Code municipal du Québec*.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 14186-09-21

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucun contribuable ne s'est manifesté.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 14187-09-21

### **TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 28 SEPTEMBRE 2021**

ATTENDU la résolution MRC-CC-14185-08-21 à l'effet que la séance du 28 septembre se tienne, soit à l'Espace Théâtre situé au 543, rue du Pont à Mont-Laurier soit à la Salle du Cœur-Immaculé située au 570, rue Panet à Mont-Laurier.

ATTENDU qu'aucun de ces lieux n'est disponible pour cette date;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de tenir la séance du Conseil de la MRC du 28 septembre 2021 au Centre Sportif Ben Leduc situé au 172, 12<sup>e</sup> Rue à Ferme-Neuve, laquelle aura lieu à 10 h.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CC-14185-08-21.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 14188-09-21

### **AJOURNEMENT**

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 18 minutes. Il est 13 h 10.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 14189-09-21

### **RÉOUVERTURE**

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 13 h 28.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**NOTIFICATIONS**

ATTENDU que le 15 juillet 2021, le système informatique de la MRC a été infiltré par un tiers non autorisé;

ATTENDU que l'enquête menée par la MRC a révélé que ce tiers non autorisé aurait chiffré et copié certaines données du réseau de la MRC, dont certains renseignements personnels;

ATTENDU que la MRC souhaite offrir un service de protection de crédit aux personnes potentiellement touchées;

ATTENDU les offres de services reçues de la part de trois agences de protection de crédit ;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'offrir un service de protection de crédit d'une durée de 24 mois à toutes les personnes dont les renseignements personnels ont potentiellement été touchés par la cyberattaque contre la MRC.

Il est de plus résolu de retenir les services de l'agence TransUnion afin d'offrir ce service de protection de crédit ainsi que des services de notifications et de centre d'appel, pour un coût total de 61 587\$, avant les taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

Des échanges ont lieu quant aux modalités de remboursement de cette dépense. L'adjointe à la directrice générale, aux activités administratives précise que la MRC bénéficie d'une couverture d'assurance à cet effet, par contre, un solde demeura. La directrice générale émet certaines pises et propose d'attendre les résultats budgétaires de fin d'année afin d'avoir un meilleur aperçu des sources de financement possible et du montant réel résiduel qui sera à assumer suivant la couverture des assurances.

Le Conseil est en accord avec cette proposition.

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 13 h 30.

\*\*\*\*\*

---

**Gilbert Pilote, préfet**

---

**Me Mylène Mayer, directrice  
générale et secrétaire-trésorière**